



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : **Absents excusés** : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Graziella LACROIX, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Isidro DANTAS, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Armelle AGNERAY (pouvoir non parvenu), Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

Réf : 2023/07/4 - OBJET : Actualisation de la tarification des services municipaux pour 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2333-7 et suivant du Code général des collectivités territoriales relatifs à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

Vu la délibération n° 2015/03-2/4 du 25 mars 2015 relative à la tarification d'un manège ambulante,

Vu la délibération n° 2017/01/9 du 25 janvier 2017 relative aux conditions de mise à disposition et de location du Théâtre Gérard Philipe,

Vu la délibération n° 2018/04/11 du 12 avril 2018, relative à la création de tarifications dans le cadre de l'organisation d'un vide grenier intitulé « Vide ta chambre » et d'une journée « Jeunesse solidaire » à destination de l'UNICEF,

Vu la délibération n° 2020/07/29 du 8 juillet 2020 relative à la tarification péri et extra-scolaire,

Vu la délibération n° 2021/06/11 du 2 juin 2021 relative à la modification des dates de validité de la carte d'adhésion annuelle du CyrAdo,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240703-2024-07-3-DE
Date de réception en préfecture : 03/07/2024

Vu les délibérations n° 2022/07/2 du 6 juillet 2022 et n° 2023/07/6 du 5 juillet 2023 relatives à l'actualisation de la tarification des services municipaux respectivement pour 2022-2023 et pour 2023-2024,

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs municipaux,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Adopte avec 26 voix pour et 6 voix contre (*M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD*) l'actualisation à compter du 1^{er} septembre 2024 des tarifs des services municipaux telle que présentée ci-dessous :

I – ETAT CIVIL :

1 – Concessions :

Concessions	Tarif 2024
15 ans pleine terre	217,00 €
30 ans pleine terre	667,00 €
50 ans (caveau ou pleine terre)	968,00 €
Columbarium 10 ans	1 908,00 €
Columbarium 15 ans	458,00 €
Cavurne 10 ans	789,00 €
Cavurne 15 ans	197,00 €
Cavurne 30 ans	527,00 €
Gravure sur plaque totem	53,00 €

2- Livrets de famille :

	Tarif
Duplicata livret de famille	11,50 €
Envoi d'un livret de famille	2,00 €

Tarifs appliqués en cas de perte ou de destruction par les intéressés

II – PETITE ENFANCE

La Ville de Saint-Cyr-l'École applique le barème fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, composé d'un taux applicable aux ressources annuelles de la famille encadrées par un plancher et un plafond. Il est précisé que la composition familiale entre dans la détermination du prix.

- **Tarification occasionnelle** : Les familles doivent respecter l'horaire de fermeture de la structure d'accueil. Dans le cas contraire, la famille se voit facturer l'heure supplémentaire à son tarif, augmenté d'un forfait de 5 € au premier retard et d'un forfait de 10 € dès le deuxième retard, et pour chaque retard suivant.

III – SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :

Rappel des tranches de quotient :

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240703-2024-07-3-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Tranches	Quotients
de 0 à 103,14 €	S
de 103,15 € à 308,96 €	A
de 308,97 € à 514,77 €	B
de 514,78 € à 720,58 €	C
de 720,59 € à 926,38 €	D
à partir de 926,39 €	E

1 - Restauration scolaire :

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	1,71 €	2,41 €	3,32 €	3,98 €	4,65 €	5,29 €
Tarif PAI (sans repas)*	0,85 €	1,20 €	1,66 €	1,99 €	2,32 €	2,65 €

* Le tarif comprend l'encadrement de la gestion et du temps de restauration.

Tarification occasionnelle : Pour chaque repas consommé sans réservation préalable selon les modalités prévues par la Ville de Saint-Cyr-l'École, une majoration de 7 € est appliquée au tarif ci-dessus.

2 - Garderie du soir :

Accueil du soir (16h30 - 17h30)

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	0,95 €	1,27 €	1,75 €	2,10 €	2,45 €	2,79 €
Tarif PAI (sans goûter)	0,77 €	1,04 €	1,45 €	1,74 €	2,03 €	2,33 €

Accueil du soir (16h30 - 19 h)

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	1,78 €	2,34 €	3,26 €	3,90 €	4,56 €	5,17 €
Tarif PAI (sans goûter)	1,53 €	2,06 €	2,85 €	3,41 €	4,01 €	4,55 €

3 - Accueil du matin du lundi au vendredi (7h30-8h30):

	S	A	B	C	D	E
Tarifs si non modifiés	1,14 €	1,50 €	1,88 €	2,26 €	2,64 €	3,00 €

4 - Mercredi journée centre de loisirs et mercredi journée AELI :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	5,70 €	7,69 €	10,70 €	12,76 €	14,94 €	17,01 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	4,05 €	5,47 €	7,67 €	9,10 €	10,68 €	12,15 €

Accusé de réception en préfecture,
078-217805456-20240703-2024-07-3-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

5 – Mercredi demi-journée centre de loisirs et mercredi demi-journée AELI :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	2,73 €	3,68 €	5,11 €	6,10 €	7,15 €	8,15 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	1,94 €	2,62 €	3,65 €	4,35 €	5,12 €	5,82 €

6 – Journée centre de loisirs et journée AELI (vacances scolaires)

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	7,06 €	9,44 €	13,12 €	15,65 €	18,33 €	20,87 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	5,89 €	7,86 €	10,95 €	13,04 €	15,29 €	17,39 €

7 – Demi-journée AELI (vacances scolaires) :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	3,53 €	4,73 €	6,56 €	7,82 €	9,18 €	10,43 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	2,95 €	3,93 €	5,48 €	6,53 €	7,66 €	8,69 €

8 – Journée « stage découverte »

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	7,74 €	10,34 €	14,38 €	17,16 €	20,10 €	22,85 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	6,58 €	8,76 €	12,20 €	14,53 €	17,05 €	19,39 €

9 - Tarifs hors commune :

	Tarif	Tarif PAI (sans repas ni gouter)
Accueil du matin	3,69 €	
Restauration	7,61 €	3,82 €
Forfait garderie 1 (16h30-17h30)	6,20 €	5,53 €
Forfait garderie 2 (16h30-19h00)	10,77 €	9,88 €

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240703-2024-07-3-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Mercredi demi-journée CLSH et AELI	11,53 €	8,19 €
Mercredi journée CLSH et AELI	24,08 €	17,12 €
Vacances journée CLSH et AELI	27,65 €	26,47 €
Vacances demi-journée AELI	13,82 €	13,23 €
Stage découverte journée	31,80 €	26,82 €

10 – Tarifification occasionnelle :

- Pour toute activité à laquelle l'enfant n'a pas été inscrit selon les modalités prévues par la Ville, une majoration de 7 € est appliquée au tarif de l'activité concernée et tarifée selon les points 2 à 9 ci-dessus.
- Dans le cadre des forfaits garderie du soir (16h30 à 17h30 ou 16h30 à 19h00), le retard pour récupérer son enfant (arrivée après 17h30 ou après 19h30) engendre un tarif majoré de 5 € au premier retard et un tarif majoré de 10 € dès le deuxième retard, et pour chaque retard suivant.

IV – JEUNESSE :

Cyrado :

- **Carte annuelle** : 5,77 €
- **Aide aux devoirs** : tarif fixe de 28,32 €/semestre du 1^{er} septembre au 31 janvier et du 1^{er} février au 30 juin.
- **Activités** :

Quotients	Activité structure ou commune / Atelier ponctuel (1 jour)	Sortie de proximité	Sortie ponctuelle / stage d'initiation (5 jours)	Sortie exceptionnelle	Tarif unique
E	4,90 €	9,60 €	25,45 €	37,45 €	3,75 €
D	4,30 €	8,50 €	22,25 €	32,55 €	3,75 €
C	3,75 €	7,35 €	18,80 €	27,80 €	3,75 €
B	3,10 €	6,15 €	15,75 €	23,50 €	3,75 €
A	2,60 €	4,90 €	12,65 €	18,80 €	3,75 €
S	2,00 €	3,75 €	9,60 €	14,00 €	3,75 €

TU (Tarif unique) : 3,75 € le repas, sorties gratuites avec transport, Fais tes devoirs

- **Kermesse journée «Jeunesse Solidaire»** : 0,50 € le ticket ou 2,35 € le carnet de 10 tickets
- **«Vide ta chambre»** : 2,35 € les 2 mètres linéaires

V – SPORTS :

- **Entraînements installations extérieures** :

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240703-2024-07-3-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Installations	Tarif horaire
Terrain semi stabilisé	76,35 €
Piste d'athlétisme	31,15 €
Traçage spécifique	16,25 €
Vestiaire supplémentaire	16,25 €
Terrain synthétique	93,25 €

- **Compétitions :**

Installations	Tarif horaire
Terrain semi stabilisé	79,05 €
Terrain synthétique	95,35 €
Piste d'athlétisme	70,00 €
Traçage spécifique	16,25 €
Vestiaire supplémentaire	16,25 €
Terrain engazonné honneur I et II	104,30 €

- **Entraînements installations intérieures :**

Installations	Tarif horaire
Une salle dans un équipement sportif couvert au profit des établissements scolaires du secondaire	22,20 €
Facturation des heures en dépassement du volume horaire fixé par convention avec les établissements scolaires du secondaire pour les équipements sportifs couverts	22,20 €

- **Compétitions installations intérieures**

Installations	Tarif horaire
Facturation pour les associations, établissements scolaires ou partenaires institutionnels saint-cyriens, ou extérieurs à la commune, des heures en cas de dépassement des horaires d'ouverture des équipements sportifs municipaux couverts	21,00 €

VI – CULTURE

1- Location du Théâtre Gérard Philipe

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240703-2024-07-3-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Associations saint-cyriennes, collectivités territoriales ou établissements publics qui organisent un spectacle ou un évènement s'adressant à l'ensemble de la population saint-cyrienne	Tarif
Mise à disposition du théâtre pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	Gratuit
Mise à disposition gracieuse de 3 agents : 1 technicien son et lumière, 1 agent de sécurité incendie (titulaire du SSIAP1), 1 agent municipal	Gratuit
Facturation au-delà de minuit et jusqu'à 2 heures du matin aux frais de l'association, de la collectivité territoriale ou de l'établissement public	125 €/h
Associations saint-cyriennes, les collectivités territoriales ou les établissements publics	Tarif
Mise à disposition du théâtre pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	1 800 €
Mise à disposition gracieuse de 3 agents : 1 technicien son et lumière, 1 agent de sécurité incendie (titulaire du SSIAP1), 1 agent municipal	Gratuit
En cas de dépassement des horaires, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation supplémentaire, pour toute heure entamée	160 €/h
Entreprises saint-cyriennes	Tarif
Mise à disposition du théâtre pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	2 100 €
Mise à disposition gracieuse de 3 agents : 1 technicien son et lumière, 1 agent de sécurité incendie (titulaire du SSIAP1), 1 agent municipal	Gratuit
En cas de dépassement des horaires, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation supplémentaire, pour toute heure entamée	180 €/h
Associations non saint-cyriennes	Tarif
Mise à disposition du théâtre pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	2 000 €
Mise à disposition gracieuse de 3 agents : 1 technicien son et lumière, 1 agent de sécurité incendie (titulaire du SSIAP1), 1 agent municipal	Gratuit
En cas de dépassement des horaires, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation supplémentaire, pour toute heure entamée.	170 €/h
Entreprises non saint-cyriennes	Tarif
Mise à disposition du théâtre pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	2 600 €
Mise à disposition gracieuse de 3 agents : 1 technicien son et lumière, 1 agent de sécurité incendie (titulaire du SSIAP1), 1 agent municipal	Gratuit
En cas de dépassement des horaires, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation supplémentaire, pour toute heure entamée	260 h

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240703-2024-07-3-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

2- Création de tarifs pour la location du Case ô Arts

Conditions financières pour les associations saint-cyriennes, collectivités territoriales ou établissements publics qui organisent un spectacle ou un évènement s'adressant à l'ensemble de la population saint-cyrienne	Tarif
Mise à disposition du Case ô Arts pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	Gratuit
Mise à disposition gracieuse d'un agent : 1 technicien son et lumière	Gratuit
Facturation au-delà de minuit et jusqu'à 2 heures du matin aux frais de l'association, de la collectivité territoriale ou de l'établissement public	50 €/h
Conditions financières pour les associations saint-cyriennes, les groupes musicaux saint-cyriens ou répétant au Case O Arts, les collectivités territoriales ou les établissements publics	Tarif
Mise à disposition du Case ô Arts pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	300 €
Mise à disposition gracieuse d'1 agent : 1 technicien son et lumière de la structure	Gratuit
En cas de dépassement des horaires, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation supplémentaire, pour toute heure entamée	60 €/h
Conditions financières pour les entreprises saint-cyriennes	Tarif
Mise à disposition du Case ô Arts pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	450 €
Mise à disposition gracieuse d'1 agent : 1 technicien son et lumière de la structure	Gratuit
En cas de dépassement des horaires, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation supplémentaire, pour toute heure entamée	70 €/h
Conditions financières pour les groupes musicaux extérieurs à Saint-Cyr-l'Ecole et les associations non saint-cyriennes	Tarif
Mise à disposition du Case ô Arts pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	350 €
Mise à disposition gracieuse d'1 agent : 1 technicien son et lumière de la structure	Gratuit
En cas de dépassement des horaires, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation supplémentaire, pour toute heure entamée.	65 €/h
Entreprises non saint-cyriennes	Tarif
Mise à disposition du Case ô Arts pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	550 €
Mise à disposition gracieuse d'1 agent : 1 technicien son et lumière de la structure	Gratuit
En cas de dépassement des horaires, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation supplémentaire, pour toute heure entamée.	€/h

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240703-2024-07-3-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

3- Création de tarifs pour la location du cinéma Les Yeux d'Elsa

Conditions financières pour les associations saint-cyriennes, collectivités territoriales ou établissements publics qui organisent un spectacle ou un évènement s'adressant à l'ensemble de la population saint-cyrienne	Tarif
Mise à disposition du Cinéma les Yeux d'Elsa pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	Gratuit
Mise à disposition gracieuse de 2 agents : 1 technicien projectionniste et d'un agent d'accueil	Gratuit
Facturation au-delà de minuit et jusqu'à 2 heures du matin aux frais de l'association, de la collectivité territoriale ou de l'établissement public (forfait)	100 €
Conditions financières pour les associations saint-cyriennes, les collectivités territoriales ou les établissements publics	Tarif
Mise à disposition du Cinéma les Yeux d'Elsa pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	400 €
Mise à disposition gracieuse de 2 agents : 1 technicien projectionniste et d'un agent d'accueil	Gratuit
Facturation au-delà de minuit et jusqu'à 2 heures du matin aux frais de l'association, de la collectivité territoriale ou de l'établissement public (forfait)	120 €
Conditions financières pour entreprises saint-cyriennes :	Tarif
Mise à disposition du Cinéma les Yeux d'Elsa pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	500 €
Mise à disposition gracieuse de 2 agents : 1 technicien projectionniste et d'un agent d'accueil	Gratuit
Facturation au-delà de minuit et jusqu'à 2 heures du matin aux frais de l'association, de la collectivité territoriale ou de l'établissement public (forfait)	135 €
Conditions financières pour les associations non saint-cyriennes	Tarif
Mise à disposition du Cinéma les Yeux d'Elsa pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	450 €
Mise à disposition gracieuse de 2 agents : 1 technicien projectionniste et d'un agent d'accueil	Gratuit
Facturation au-delà de minuit et jusqu'à 2 heures du matin aux frais de l'association, de la collectivité territoriale ou de l'établissement public (forfait)	130 €
Conditions financières pour les entreprises non saint-cyriennes	Tarif
Mise à disposition du Cinéma les Yeux d'Elsa pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	600 €
Mise à disposition gracieuse de 2 agents : 1 technicien projectionniste et d'un agent d'accueil	Gratuit
Facturation au-delà de minuit et jusqu'à 2 heures du matin aux frais de l'association, de la collectivité territoriale ou de l'établissement public (forfait)	140 €

4- Bibliothèque

Objet	Unité	Tarif
Forfait retard : à partir des 15 jours de retard après la 2 ^{ème} lettre de rappel	Par jour de retard et par document	0,35 €
Retard de 15 jours après le délai prescrit	forfait	55,00 €
Retard de 15 jours et document non rendu après le délai prescrit	forfait	110,00 €

5- Evénements

Brocante et Vide-Greniers	Unité	2023
Emplacement Vide-Grenier pour un Saint-Cyrien	3 ml / jour	15 €
Emplacement Vide-Grenier pour un non Saint-Cyrien	3 ml / jour	30 €

Marché de Noël ou Marché aux fleurs

Accusé de réception en préfecture
078217805456-20240708-2024_073-DE
Date de l'accusé de réception en préfecture : 08/07/2024

Emplacement type Marché de Noël / extérieur	ml / jour	11,50 €
Zombi'Cyr	Unité	2023
Participation aux animations d'Halloween	Pour 1 personne	5,50 €
Le Hall du Jeu au TGP	Unité	2023
Accès aux soirées jeu de société au TGP	1 personne /h	2,00 €

VII - MARCHE COMMUNAL :

1- Marché alimentaire

Tarifs	Par séance
Abonnés	
Par mètre linéaire de place occupée (profondeur maximale de 2 mètres)	3,00 €
Supplément encoignures	1,80 €
Axe de nettoyage par mètre linéaire de façade	0,20 €
Droits de déchargement :	
Véhicule jusqu'à 2.5 T	1,50 €
Véhicule de plus de 2.5 T	2,00 €
Redevance d'animation et de publicité par commerçant et par séance	1,90 €
VOLANTS	
Par mètre linéaire de place occupée (comprenant taxe de nettoyage, droit de déchargement)	2,60 €

Le tarif est augmenté de 10 % pour tout retard de paiement de la facture mensuelle.

2- Création du tarif pour le marché « des producteurs »

Tarifs	Par séance
Par mètre linéaire de place occupée pour manifestation sur voie publique	5 €

VIII – AUTRES TARIFS :

1 – Photocopie – impression (tous sites de la Ville)

	Tarif / photocopie
Photocopie ou impression noir et blanc format A4 (hors communication actes administratifs)	0,40 €
Photocopie ou impression couleur seulement A4	0,70 €

2 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (tarifs maximaux article L.2333-9 du CGCT)

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240703-2024-07-3-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure Taxation par face et par affiche	Superficie < ou égale à 50m ²	Superficie > à 50m ²
Dispositifs publicitaires et préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	17,70 € / m ²	35,40 € / m ²
Dispositifs publicitaires et préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	53,10 € / m ²	106,20 € / m ²
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure est inférieure ou égale à 12 m ²	17,70 € / m ²	
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m ² et inférieure ou égales à 50 m ²	35,40 € / m ²	
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m ²	70,80 € / m ²	

IX - SALLE DES FÊTES – MAISON DES ASSOCIATIONS SIMONE VEIL

Le tarif de location de la salle des fêtes est identique à celui fixé par la délibération n° 2022/07/2 du 6 juillet 2022.

Si le demandeur est amené à annuler sa location, il devra alors prévenir les services municipaux dès que possible, par courrier, s'il veut être remboursé selon les conditions ci-dessous :

- Désistement au plus tard 30 jours avant la date prévue : remboursement de la moitié de la somme versée si la salle n'a pas été louée entre temps. Si tel est le cas, alors le remboursement est intégral.
- Aucun remboursement possible, sauf en cas de force majeure, lorsque le désistement intervient moins de 30 jours avant la date de location prévue.

Article 2 : Supprime le tarif concernant la ressource fixée par délibération n° 2023/07/6 du 5 juillet 2023.

Article 3 : Dit que les tarifs ci-dessus sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 8 JUIL. 2024
et par publication en ligne le : - 8 JUIL. 2024
Saint-Cyr-l'École,
le : - 8 JUIL. 2024

Sonia BRAU


Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU


Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240703-2024-07-3-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Le 8 juillet 2024